

26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http://www.pl-huissier.fr



PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU CONCOURS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le : SEPT JUILLET

REFERENCES A RAPPELER: 2107072632 MP
--

Je, Maria POLIZZI, Huissier de Justice associée au sein de la SCP Nadine PERSEAU & Maria POLIZZI, près le Tribunal Judiciaire de PONTOISE, à la résidence de LUZARCHES 26 rue du Cygne, soussignée,

A la requête de :

CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE 35 BOULEVARD DU PORT 95000 CERGY, représentée par son Président en exercice,

Au nom de laquelle il m'a été exposé par Monsieur Pierre DE RICAUD dument mandaté à cet effet :

Que la requérante organise un jeu dénommé «1 RESTO, 1 KDO», opération se déroulant du 09 juillet 2021 à 09h00 au 10 décembre 2021, à 22h00,

Que dans ces conditions, pour se garantir de tout litige ultérieur, l'organisatrice estime avoir le plus grand intérêt à voir le règlement de son jeu déposé auprès d'un officier ministériel,

En conséquence, en vue de protéger ses droits et actions futurs, il me requiert de bien vouloir procéder à toutes constatations utiles.

Déférant à cette réquisition,

SCP
Nadine PERSEAU
&
Maria POLIZZI
Huissiers de Justice

2107072632

Acte : 142778

26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

Nombre de pages : 2
Pages annexées : 7

En mon étude ce jour le 07 juillet 2021 à 10h00, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Certifie avoir reçu ce jour, le règlement complet du jeu organisé par la CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE à partir du 09/07/2021 à 9h00 jusqu'au 10/12/2021, à 22h00 et intitulé «1 RESTO, 1 KDO».

Ai annexé au présent procès-verbal ledit règlement sur lequel j'ai apposé le cachet de mon étude

J'ai également annexé le tableau de répartition des lots semaine par semaine ainsi que le descriptif complet des lots mobilisés.

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent Procès Verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maria POLIZZI



Règlement du jeu 1 Resto, 1

26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

Article 1. Coordonnées de l'organisateur et dates de l'opération

CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE 35 BOULEVARD DU PORT 95000 CERGY, représentée par son Président en exercice, ci-après dénommée « CCI », organise du 09/07/2021 à 09h00 au 10/12/2021, à 22h00 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu gratuit avec obligation d'achat ci-après désigné le « Jeu » dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après. Le Jeu sera accessible uniquement sur Internet.

Article 2. Conditions de participation

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, à l'exclusion :

- Des membres du personnel de la CCI du Val d'Oise,
- Des membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Le nombre de participation par personne n'est pas limité pendant toute la durée du Jeu.

Si un participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

Article 3. Acceptation du règlement

La seule participation au Jeu implique l'acceptation non équivoque, par le participant, de l'intégralité du présent règlement. Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à LA CCI DU VAL D'OISE à l'adresse suivante : msweid@cci-paris-idf.fr, uniquement pendant toute la durée du Jeu.

Article 4. Modalités de participation

Afin de participer au Jeu, chaque participant doit impérativement :

- Consommer dans un restaurant du Val d'Oise
- Consommer à hauteur de 15€ minimum
- Se rendre sur le site internet de la CCI du Val d'Oise où le jeu sera annoncé par un bandeau situé sur la page d'accueil ou se rendre sur l'application vouée à cet effet
- Remplir le formulaire de participation,
- Scanner le ticket de caisse faisant apparaître le nom et l'adresse du restaurant, le montant de la consommation

LA CCI DU VAL D'OISE se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Toute participation devra être loyale.

Article 5. Désignation et information des gagnants

Pour gagner, il faut participer au jeu « 1 Resto, 1 Kdo », préalablement défini par la société organisatrice.

Les gagnants seront désignés par tirage au sort qui aura lieu chaque semaine selon les modalités suivantes :

- Un tirage par semaine sur 22 semaines de jeu concours, soit 22 tirages au total
- Le gagnant de la semaine sera tiré au sort parmi les participations valides de la semaine
- Les tirages auront lieu le vendredi à 16h00 par Huissier de Justice pour les participations de la semaine écoulée

Les lots sont attribués selon le principe tableau de répartition, préalablement déterminé par la société organisatrice.



26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
<http://www.pl-huissier.fr>



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

Les noms des gagnants seront disponibles auprès de :

CHAMBRE DU COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAL D'OISE
Service Département Territoires et Commerces
35 Boulevard du Port
95000 CERGY

Ou de

SCP Nadine PERSEAU et Maria POLIZZI
Huissiers de Justice
26 rue du Cygne
95270 LUZARCHES

Article 6. lots

La liste des lots, leurs valeurs et leurs semaines d'attribution est annexée au présent règlement de jeu.

Ces lots sont strictement nominatifs et, à ce titre, ne seront ni cessibles, ni échangeables et non remboursables. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession des lots, ils n'auraient droit à aucune compensation.

En aucun cas, le lot ne pourra être repris ou échangé contre son équivalent en argent ou espèces ou sous toute autre forme.

LA CCI DU VAL D'OISE se réserve la possibilité de substituer à tout moment le lot proposé par d'autres lots d'une valeur équivalente.

Article 7. Mise à disposition du lot

LA CCI DU VAL D'OISE contactera chaque gagnant afin de lui transmettre son lot. Qui sera selon le cas adressé par courriel pour les divers bons, par courrier, ou par mise à disposition contre retrait soit directement dans les locaux de la CCI du VAL D'OISE soit dans les locaux de l'un des Donateur..

Le gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. Il est expressément précisé que LA CCI DU VAL D'OISE ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées.

Le lot qui ne peut pas être attribué par suite d'une erreur ou omission dans les coordonnées électroniques ou postales du (des) gagnant(s), d'une modification de ces coordonnées, sera conservé par LA CCI DU VAL D'OISE.

Il est entendu que si LA CCI DU VAL D'OISE se trouve dans l'impossibilité d'attribuer ou de livrer le lot pour des raisons indépendantes de sa volonté, aucune contrepartie ou équivalent financier ne peut être réclamé par le(s) gagnant(s). Aucune réclamation et/ou recours relatif à un lot ou à son attribution ne pourra être adressé à LA CCI DU VAL D'OISE.

Article 8. Dépôt et consultation du Règlement

Le présent règlement a été déposé en l'Étude de la SCP Nadine PERSEAU & Maria POLIZZI, Huissiers de justice associées, 26 rue du Cygne 95270 LUZARCHES, qui s'est assuré de sa régularité.

Le règlement est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : CCI DU VAL D'OISE Service Département Territoires et Commerces 35 Boulevard du Port 95000 CERGY.

Le timbre de la demande d'envoi du règlement pourra être remboursé à tout participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du règlement du Jeu selon les modalités suivantes :



26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

- Le participant devra indiquer ses coordonnées complètes et envoyer sa demande avant le 31/12/2021 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- Remboursement du timbre d'envoi sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g ;
- Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse) ;
- Toute demande de remboursement incomplète, raturée, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 31/12/2021 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

En dehors des demandes d'envoi du règlement, il ne sera répondu à aucune autre demande écrite ou téléphonique de renseignements concernant l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

Article 9. Remboursement des frais de participation

Tout participant a la possibilité de se faire rembourser les seuls frais de connexion liés à la participation au Jeu. Les frais seront remboursés exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande écrite effectuée par tout participant ayant participé au Jeu dans les conditions indiquées ci-dessous.

La demande devra être faite sur papier libre et envoyée par courrier postal au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date de fin du Jeu, le cachet de La Poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CCI du VAL d'OISE
Service Département Territoires et Commerces
Jeu 1 Resto 1 Kdo
35 boulevard du Port
95000 CERGY

Elle comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du participant, Une photocopie de sa carte d'identité,
- La date et l'heure de sa participation,
- Décompte du temps de connexion précis
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le participant en ayant effectué la demande dans les conditions telles que définies au présent article sera remboursé d'une somme forfaitaire de : 0,12 euros par minute dans la limite des 5 minutes de connexion soit de 0,60 euros. Les frais de connexion pour cette demande seront remboursés dans les trente jours (30) suivant la réception de la demande.

Toutefois, tout accès au Jeu effectué sur une base gratuite ou forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le participant de se connecter à l'adresse du Jeu et de participer au Jeu ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir, que s'il y a eu un débours réel de la part du participant sous peine d'être passible de poursuites pour escroquerie.

Article 10. Données Personnelles

Dans le cadre du Jeu, la CCI DU VAL D'OISE, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du participant, telles que ses nom, prénom, adresse e-mail et adresse postale (ci- après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation du Jeu et aux seules fins de la prise de contact avec le participant, LA CCI DU VAL D'OISE aura accès aux coordonnées personnelles du participant.



26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

Nonobstant ce qui précède, uniquement aux fins de remise ou envoi des lots concernés, LA CCI DU VAL D'OISE pourra également transférer ses Données Personnelles (nom, prénom, adresse postale, adresse email) à l'un des Donateur pour la remise du lot.

LA CCI DU VAL D'OISE pourra communiquer les données personnelles de chaque participant : aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2018 et le Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le participant peut à tout moment exercer son droit d'accès d'opposition de rectification et de suppression des Données Personnelles le concernant en adressant sa demande (en indiquant son adresse de courrier électronique, ses nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante: msweid@cci-paris-idf.fr;
- par courrier postal à l'adresse suivante : La CCI du Val d'Oise Service Département Territoires et Commerces 35 Boulevard du Port 95000 CERGY.

Article 11. Propriété Intellectuelle

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après dénommés les « Contenus »), auxquels le participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur. LA CCI DU VAL D'OISE est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de la CCI du VAL D'OISE.

Article 12. Responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence LA CCI DU VAL D'OISE ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du Jeu,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à Instagram et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.



26, rue du Cygne
BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
http: /www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
2107072632
MP

Article 13. Acceptation du règlement

La seule participation au Jeu implique l'acceptation non équivoque, par le participant, de l'intégralité du présent règlement déposé auprès de l'étude PERSEAU&POLIZZI, Huissiers de justice associées, 26 rue du Cygne 95270 LUZARCHES.

Toute réclamation relative au règlement du Jeu pourra être faite par écrit à LA CCI DU VAL D'OISE à l'adresse suivante : msweid@cci-paris-idf.fr, uniquement pendant toute la durée du Jeu

Article 14. Cas de force majeure

La responsabilité de LA CCI DU VAL D'OISE ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les participants ou gagnants peuvent adresser leurs demandes à msweid@cci-paris-idf.fr dans un délai de 15 jours à compter de la notification par LA CCI DU VAL D'OISE de la modification, l'annulation ou le report du Jeu.

LA CCI DU VAL D'OISE se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises.

Article 15. Litige et droit applicable

Le Jeu étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux du Val d'Oise, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.



ANNEXE AFFECTATION DES LOTS AUX SEMAINES DE JEU CONCOURS

26, rue du Cygne
 BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
 Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
 contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
 http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
 2107072632
MP

Semaine	Composition du lot	Valeur
S.1	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Ile-De-France, Un autre patrimoine, Unfamiliar Heritage</i> ; Edition : Lieux Dits ; Date de parution : 18/09/2020 + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i>	51,90 €
S.2	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson, hors Week-End) au Restaurant <i>La Table de Cassan</i> ; 95290 L'Isle-Adam + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i>	59,90€
S.3	1 lot de 3 bouteilles de vin + 1 exemplaire de l'ouvrage <i>Itinéraire gourmand dans les Parcs Naturels Régionaux</i> Date de parution : 7 Octobre 2020	52€
S.4	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson, hors Week-End) au Restaurant <i>Le Chemin des Peintres</i> ; 95430 Auvers-sur-Oise	56€
S.5	2 entrées adultes au parc d'attractions et de loisirs <i>Aventure Land</i> à Magny-en-Vexin (95420)	50€
S.6	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson alcoolisée et week-end) au Restaurant d'application de la Chambre de métiers et d'artisanat à Cergy (entre octobre et novembre 2021)	80€
S.7	Un lot de 2 bouteilles de champagne + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i>	79,90€
S.8	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Itinéraire gourmand dans les Parcs Naturels Régionaux</i> Date de parution : 7 Octobre 2020 + Un lot de 2 bouteilles de champagne	82€
S.9	1 déjeuner pour 2 personnes (avec un accord met et vins) au Restaurant d'application de la CCIR Paris <i>Île de France, Ferrandi-Saint-Gratien</i>	80€
S.10	Semaine Exceptionnelle : 2 tirages espacés durant la semaine 2 entrées adultes au parc d'attractions et de loisirs <i>Aventure Land</i> à Magny-en-Vexin (95420)	50€
	1 dîner pour 2 personnes (hors boisson) au Restaurant <i>Verre chez moi</i> ; 95170 Deuil la Barre	80€
S.11	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson, hors Week-End) au Restaurant <i>La Table de Cassan</i> ; 95290 L'Isle-Adam + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i>	59,90€
S.12	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Itinéraire gourmand dans les Parcs Naturels Régionaux</i> Date de parution : 7 Octobre 2020 + Un lot de 2 bouteilles de champagne	82€
S.13	1 déjeuner pour 2 personnes (hors boisson, hors Week-End) au Restaurant <i>Le Relais des Peintres</i> ; 95430 Auvers sur Oise	56€



SCP
Nadine PERSEAU
&
Maria POLIZZI
Huissiers de Justice

2107072632

Acte : 142778

26, rue du Cygne
 BP 6

95270 LUZARCHES

Tél. : 01.34.71.00.17
 Fax : 01.30.35.03.66

Courriel :
 contact@huissier-luzarches.fr

Site Internet :
 http://www.pl-huissier.fr



REFERENCES A RAPPELER:
 2107072632
 MP

S.14	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Itinéraire gourmand dans les Parcs Naturels Régionaux</i> Date de parution : 7 Octobre 2020 + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i> + 1 bouteille de champagne	71,90€
S.15	Un lot de 3 bouteilles de champagne	90€
S.16	1 déjeuner pour 2 personnes (avec un accord met et vins) au Restaurant d'application de la CCIR Paris-Ile de France, <i>Ferrandi-Paris</i>	80€
S.17	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Itinéraire gourmand dans les Parcs Naturels Régionaux</i> Date de parution : 7 Octobre 2020 + 1 jeu de société <i>Devenez chef, Menu Mystère</i> + 1 bouteille de champagne	71,90€
S.18	1 repas de chefs pour 2 personnes livré à domicile par la société <i>Tiptoque</i>	100€
S.19	1 exemplaire de l'ouvrage <i>Provence : Food Trip Ensoleillé en 100 Recettes</i> ; Auteur : Catherine Roig ; Edition : Hachette Pratique ; Date de parution : 04/11/2020 + 1 bouteille de champagne	70€
S.20	1 Ensemble d'objets d'art créés par des artisans d'art & savoir-faire du Val d'Oise	150€
S.21	Un panier de produits alimentaires « made in 95 », fourni par le magasin <i>La Fourmilière 95</i> + Lot <i>Val d'Oise Tourisme</i> composé de : - 1 exemplaire des 3 livres <i>50 ans de cinéma dans le Val d'Oise</i> , <i>50 ans de Sports dans le Val d'Oise</i> , <i>50 ans de jardins dans le Val d'Oise</i> - 1 poupée <i>Van Gogh</i> - 1 jeu de 4 sous-bocks <i>Val d'Oise Tourisme</i> - Stickers <i>Val d'Oise Tourisme</i>	100€
S.22	1 Ensemble d'objets d'art créés par des artisans d'art & savoir-faire du Val d'Oise	150€

